

RÈGLEMENT DU RAID BULLES

Week-end du 9 au 11 juin 2023

AVANT PROPOS :

L'association GENERATION 10VTT propose deux épreuves d'endurance encadrées du 9 au 11 Juin 2023.
Le format des épreuves est le suivant :

- Épreuve 1 : LA CHAOURCOISE 120 KM
- Épreuve 2 : LA BARSEQUANAISE 300 KM

LISTE DE MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Voici la liste du matériel obligatoire à présenter lors du contrôle au départ :

- Un casque ;
- Une sonnette/sifflet ;
- Un gilet haute visibilité/baudrier ou similaire ;
- Un GPS ou dispositif GPS sur votre téléphone portable ;
- Un éclairage blanc à l'avant et rouge à l'arrière ;
- Une couverture de survie ;

Si l'un des objets se trouve manquant lors du contrôle, l'organisation se garde le droit de refuser le départ du participant.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Les documents suivants sont obligatoires pour s'inscrire à l'épreuve :

- Votre Certificat d'Assurance de Responsabilité Civile. Il suffit d'en faire une demande de justificatif à votre assureur (souvent la responsabilité civile est comprise dans votre assurance habitation).
- Votre Certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de longue distance sur routes, pistes et chemins délivré par votre médecin traitant, datant de moins de 3 mois (à la date du départ).
- Votre Caution pour le tracker GPS (montant et modes de dépôt possibles mentionnés dans la convention)
- Votre Convention signée (adhésion à l'association, signature du règlement)
- Votre Lettre de décharge

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES SELON LE CODE DE LA ROUTE FRANCAIS :

- Éclairage à l'avant : 1 feu unique émettant une lumière blanche ou jaune (Art R195) ;
- Éclairage à l'arrière : 1 feu rouge (Art R195) ;
- Un ou plusieurs dispositifs réfléchissants de couleur rouge visibles de l'arrière ;
- Des dispositifs réfléchissant orangés visibles latéralement. Des catadioptrés sur les roues et les pédales (Art R196).

Note : Concernant les catadioptrés, nous vous avons simplement informé de la loi française en vigueur. Il n'y aura pas de contrôle sur les catadioptrés de notre part avant le départ.

L'organisation rappelle que pour chacune des courses qu'il s'agit avant tout d'épreuves d'endurances, un brevet, regroupant plusieurs types de vélos (vtt, cyclo-cross et gravel bike) et orchestrée dans un esprit de "voyage sportif" au long cours, de challenge personnel.

La loi française étant stricte, les 3 épreuves du RAID BULLES ne sont pas des courses :

Les 3 épreuves sont des brevets (aventure cycliste en autonomie complète) pour les membres de l'association. A ce titre, chaque participant devra adhérer à l'association G10VTT pour participer à l'une des épreuves. La cotisation est fixée à 5,00 € (euros) par adhérent (compris dans les frais d'inscription).

Dans le respect d'une organisation type BREVET, aucun classement ne sera publié à l'arrivée.

Ces épreuves n'étant pas des courses, il n'y a pas de date butoir d'arrivée.

Les organisateurs garantissent une présence au checkpoint final jusqu'au 12 Juin 19h. Au-delà de cette date, vous devrez faire valider votre passage à la Mairie des LOGES MARGUERON pendant ses horaires d'ouverture.

Après s'être élancés de la ville de départ, les cyclistes doivent suivre la trace fournie un par l'organisateur (format GPX). La trace passe par plusieurs points de passages qui devront être validés par l'apposition d'un tampon sur un passeport fourni au départ de la course. Le dernier point de contrôle est celui de la ville d'arrivée. Les checkpoints peuvent être validés à tout moment, les heures d'ouvertures ne correspondent qu'à des heures de présence des organisateurs.

Si votre passage se fait hors horaires d'ouverture, vous pourrez alors valider votre passage aux checkpoints par une photo (à communiquer par mail aux organisateurs generation10vtt@gmail.com).

Des contrôles secrets pourront être implantés sans avis préalable.

De par la nature que nous souhaitons donner à cette aventure, les bénévoles présents sur les différents checkpoints ne seront pas habilités à vous porter assistance. Cependant, il sera proposé à l'initiative des producteurs partenaires de l'événement des ravitaillements alimentaires aux frais du participant. L'emplacement de ces points seront strictement sur des zones de "checkpoint" et seront communiqués pendant le briefing de l'épreuve.

Le RAID BULLES n'est pas une course, aucun classement ne sera établi. Il n'y a rien à gagner.

Chaque épreuve est limitée à 25 participants et ne fera pas l'objet d'une sélection.

L'âge minimum pour participer à l'épreuve est de 18 ans au moment du départ. Les mineurs même accompagnés par un adulte/parent ne seront pas acceptés.

Durant l'épreuve, le port du casque est obligatoire. A la tombée de la nuit le port d'un gilet haute visibilité, un éclairage blanc à l'avant du vélo et un éclairage rouge à l'arrière du vélo sont obligatoires.

Vous devez présenter avant le départ votre attestation responsabilité civile (généralement comprise dans votre assurance habitation).

Vous devez présenter avant le départ la lettre de décharge de responsabilité (à retrouver sur le site internet).

Vous devez présenter la convention de l'épreuve signée avec la mention "lu et approuvé".

En signant la convention, vous vous engagez à avoir lu et approuvé le règlement de l'épreuve.

La présentation d'une licence sportive (soumise à un examen médical) ou un certificat médical de moins de 3 mois (non contre-indication à la pratique du cyclisme en ultra distance) est obligatoire.

Vous allez circuler sur des routes et chemins ouverts à d'autres usagers. Merci de respecter les piétons, chevaux et autres vélos croisés. Merci de respecter le code de la route lors de vos cheminements sur routes ouvertes à la circulation. Vous n'êtes pas prioritaire, restez courtois en toutes circonstances.

Il vous sera prêté un tracker pour toute la durée de l'épreuve. Une caution sera retenue en cas de perte, dégradation ou non restitution.

Merci de tenir compte des recommandations de la direction de l'épreuve et/ou des bénévoles. De par la nature que nous souhaitons donner à cette aventure, les bénévoles présents sur les différents checkpoints ne seront pas autorisés à vous porter assistance.

En cas d'accident ou de blessure, merci de contacter les secours. Avertir la direction de l'épreuve au numéro indiqué dans votre passeport.

Les participants doivent être autonomes : logement, nourriture, incidents mécaniques ou physiques. Aucune assistance extérieure n'est possible.

Vous ne pouvez envoyer en poste aucun matériel avant le départ. De même il est interdit de déposer du matériel ou ravitaillement sur le parcours pour le récupérer durant l'épreuve.

Les véhicules d'assistances sont interdits. Le RAID BULLES n'est pas une course, c'est un brevet. Les seules assistances autorisées sont celles que vous trouverez sur la route : magasins, restaurants, hôtels, mise à disposition de ravitaillement par les producteurs locaux...

Nous autorisons également l'assistance locale, de personnes que vous rencontrerez sur le parcours, à condition que cela ne soit pas prémédité et que vous ne les connaissiez pas.

La progression des participants se fait non-stop. Vous êtes libre de gérer vos pauses. Soyez responsable et gérez au mieux vos périodes de repos pour éviter accident et fatigue.

Chaque participant est libre de rouler quand il le veut. La route de nuit est particulièrement dangereuse. Nous vous recommandons de vous arrêter quelques heures durant la nuit.

Le briefing est obligatoire, il sera suivi d'un buffet.
En cas d'abandon, merci de le signaler à la direction de l'épreuve au plus vite.

Il est expressément indiqué que les participants au brevet le font sous leur propre et exclusive responsabilité. L'association GIOVTT se décharge de toute responsabilité en cas d'incident, dégradation de matériel, etc....

Tout participant cédant son carnet de route à une tierce personne sera disqualifié. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve. Les participants doivent suivre la trace. Si un participant doit quitter la trace pour diverses raisons, il devra revenir au point où il l'a quitté pour continuer le parcours. En cas de coupe de la trace, l'organisation ne validera pas le brevet.

En cas de non-respect du règlement, l'organisation se réserve le droit d'exclure le participant du brevet.

Nous invitons les participants à respecter les lieux qui les reçoivent ainsi que les abords des routes empruntées par LE RAID BULLES.

Il est formellement interdit de jeter des ordures sur la route. Les participants pourront être tenus responsables des dégradations constatées. Respecter la nature et les propriétés privées.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »